Correspondance du Bas-Canada.

Les abattoirs de l Ouest, à Montréal, ont été détruits par un incendie dans la matinée du 1er juin. On ignore encore les causes du désastre, mais on peut sans exagérer évaluer les pertes à $100,000

M. Kleckowski, Consul Général de France, a remis ce matin à Mme Dandurand son brevet d'officier d'Académie. C'est la première femme canadienne qui ait reçu cette décoration.

A Trois-Rivières, le procès des voleurs St-Onge et Trottier vient de se terminer et les coupables ont été condamnés aux peines suivantes :

Alfred St-Onge, 9 ans de pénitencier aux travaux forcés.

Domina St-Onge, 6 ans de pénitencier aux travaux forcés.

Trottier, 4 ans de pénitencier aux travaux forcés.

Le Gouvernement Laurier a résolu de faire une avance de $2,000,000 à la commissionn du hâvre de Montréal, afin de mettre ce port à même de rivaliser avec les grands ports américains.

Le détectif privé M. Keller, est accusé d'avoir volé une lettre sur le bureau de M. Carranza le diplomate espagnol actuellement à Montréal. Cette affaire cause une grande sensation en ville.

Rimouski, 31.—Le yacht du gouvernement Bicquet Lighthouse a été volé dans la nuit de dimanche à lundi. Le yacht était ancré dans le petit hâvre du Bicquet près de l'île du Bic ; les voleurs ont laissé à la place du yacht la petite embarcation dont ils s'étaient servis pour traverser de terre au Bicquet, dis-

tance d'à peu près 7 milles, et se sont probablement enfuis sur la côte nord. Deux individus de mauvaise mine ont été vus dans les environs. Il est à peu près certain que ce sont eux qui ont fait le coup. Le gardien du phare du Bicquet a immédiatement averti les autorités et on croit généralement ici que le cutter Consrance donnera la chasse aux voleurs.

Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à Montréal.

Sir James Lemoine, de Québec, vient d'être nommé officier d'académie par le gouvernement français.

La Banque d'Hochelaga vient d'ouvrir une succursale à Québec. Son gérant est Monsieur Arthur Bruneau.

Le Prince héritier de Belgique est actuellement à Montréal. Il voyage incognito.

Pour Rire.

A la police correctionnelle :

Le président à un jeune repris de justice :

—Votre profession ?

—Plongeur.

—Vous ne travaillez jamais ; vous ne plongez guère ...... que votre famille dans la désolation !

Le bon Calino se marie la semaine prochaine.

Ronflez-vous ? lui demande sa douce fiancée.

—Jamais.

—Comment le savez-vous ?

Alors Calino, convaincu :

—Je suis resté une nuit entière éveillé afin de m'en assurer.

Quand on dit d'un homme qu'il a fait un bon mariage, on peut affirmer, presque à coup sûr, que sa femme en a fait un mauvais.



Nord-Ouest Canadien.

Reglement des Homesteads

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées et non réservées, excepté les No. 8 et 26 pourront etre pris en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees

L'entrée peut être faite personnellement a l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'interieur à Ottawa, ou au Commissaire d'immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée réguliere est de $10. pour tout terrain déja occupé, il sera chargé $5. ou $10. de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a remplir

Culture et residence pendant 3 ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant plus de 6 mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice 6 mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne à Ottawa de l'intention de faire application pour la patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance soront données pour trouver les terrains designés et informations completes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minière ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secretaire du Departement de l'interieur à Ottawa ou au Commissaire de l'immigration à Winnipeg.

JAMES A. SMART,

Deputé Ministre de l'Interieur.

N.B. A part les terrains ci haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les differents Cie. de chemin de fer ou des Sociétés particuliéres.